



**AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-01**

SUR LE PROGRAMME DE REVITALISATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA,

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, au 531, rue de l'Église Sud, Sainte-Hélène-de-Kamouraska (Québec) G0L 3J0;

QU' à la séance ordinaire du 10^e jour du mois de février 2026, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil, le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a adopté le règlement **no 2026-01** intitulé :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-01 DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN
PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD D'UN SECTEUR DE LA
MUNICIPALITÉ ET L'OCTROI DE COMPENSATIONS FINANCIÈRES AYANT
POUR OBJET D'ATTÉNUER L'AUGMENTATION DES TAXES FONCIÈRES
POUVANT RÉSULTER DE LA RÉÉVALUATION DES IMMEUBLES VISÉS PAR
CE PROGRAMME APRÈS LA FIN DES TRAVAUX »**

QUE toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 11^e JOUR DU MOIS DE
FÉVRIER 2026.**

Cédric Lauzon

Directeur général et greffier trésorier.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

- PROGRAMME DE REVITALISATION -

Règlement 2026-01

Je soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité, le 11^{ème} jour du mois de février 2026, entre 13 h et 16h.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 11^{ème} JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026.



Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier